

## Discours de Hans-Dietrich Genscher devant le Parlement européen (19 novembre 1981)

**Légende:** Le 19 novembre 1981, Hans-Dietrich Genscher, ministre Ouest-allemand des Affaires étrangères, s'adresse au Parlement européen au sujet des propositions germano-italiennes d'unification européenne.

**Source:** Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). Annexe: Débats du Parlement européen. 16.11-20.11.1981, n° 1-277; Session 1981-1982. [s.l.]. ISSN 0378-5017.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_hans\\_dietrich\\_genscher\\_devant\\_le\\_parlement\\_europeen\\_19\\_novembre\\_1981-fr-5161b54d-6d32-43cb-ac4e-51cab003d221.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_hans_dietrich_genscher_devant_le_parlement_europeen_19_novembre_1981-fr-5161b54d-6d32-43cb-ac4e-51cab003d221.html)

**Date de dernière mise à jour:** 22/10/2012

## Discours de Hans-Dietrich Genscher devant le Parlement européen (19 novembre 1981)

Madame le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de vous remercier de me donner l'occasion de présenter devant cette Assemblée les conceptions du gouvernement allemand sur l'évolution de la Communauté européenne vers une Union européenne. Il ne m'appartient pas de juger, Madame le Président, si le Parlement européen doit ou non se dresser contre le fait d'avoir été associé dès le départ au débat sur ce sujet.

*(Sourires et applaudissements)*

Le gouvernement allemand a pris cette initiative en accord avec le gouvernement italien. Le projet d'acte européen a été remis, sous forme de proposition commune italo-allemande, aux gouvernements des autres États membres, à la présidente de cette Assemblée ainsi qu'au président de la Commission des Communautés européennes.

Nous espérons que cette initiative recevra le soutien actif du Parlement européen qui doit, le gouvernement allemand en est convaincu, jouer un rôle prépondérant dans le développement vers l'Union européenne. Voilà pourquoi je réclame votre appui.

*(Applaudissements sur divers bancs)*

La Communauté européenne se trouve aujourd'hui dans la situation économique la plus difficile qu'elle ait connue depuis sa création.

Le produit national réel baissera cette année d'environ 0,5 %, l'inflation augmentera de quelque 11,5 % et le nombre de chômeurs, qui avait déjà atteint en juillet la barre des 9 millions, continuera à croître. Parmi ces neuf millions de chômeurs se trouvent 4 millions de jeunes de moins de 25 ans. Le déficit du commerce extérieur de la Communauté a été de près de 120 milliards de DM en 1980. Il était respectivement de 45 et 20 milliards de DM par rapport à nos deux principaux concurrents industriels, les États-Unis et le Japon. Il est incontestable que ce n'est qu'en faisant front commun que nos pays pourront relever ce très lourd défi économique.

Les problèmes économiques auxquels nous sommes confrontés mettent en cause les fondements économiques mêmes de nos démocraties et de la Communauté européenne. Pourtant, il ne faut pas que nous concentrons exclusivement nos efforts sur les questions économiques. Il faut au contraire que nous dirigions nos regards vers l'objectif plus global de l'Union politique de l'Europe. Car c'est bien dans cet objectif que nous puiserons la force nécessaire pour agir de façon solidaire et pour prendre les décisions qui s'imposent dans le domaine économique, et qui ne devront pas être du rapiécage, mais de véritables solutions d'avenir, c'est-à-dire des décisions qui ne seront pas uniquement le fruit d'un égoïsme national, auquel aucun d'entre nous, mon pays pas plus que les autres, n'échappe complètement, mais qui constitueront un moteur pour sortir de la crise et ouvrir une voie nouvelle.

A la base de tout ce que nous avons réussi à construire en Europe, il y avait notre volonté d'arriver un jour à une Europe unie. La Communauté européenne du charbon et de l'acier, la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, n'ont jamais été destinées à n'être que des communautés économiques ; elles devaient constituer un pas en direction d'une Europe unie. L'espoir largement répandu selon lequel certaines contraintes économiques entraîneraient automatiquement l'union politique s'est avéré être une illusion. L'Europe ne se créera pas d'une façon technocratique, nous devons agir pour la faire naître. Les contraintes économiques sont aujourd'hui plus fortes qu'elles ne l'ont jamais été. A cause de conflits graves sur les prix agricoles et les excédents, sur la pêche, sur les soldes nets et les subventions nationales, l'Europe court aujourd'hui le risque de perdre l'engagement, voire l'approbation de ses citoyens.

Il est donc urgent de raviver notre conscience politique. L'objectif primordial de l'Union européenne doit revenir au centre des discussions dans les institutions et dans l'opinion publique européennes. C'est à cela

que tend l'initiative italo-allemande en faveur de l'Union européenne. Elle ne peut en aucun cas remplacer les efforts engagés pour résoudre les problèmes économiques actuels, mais elle doit les accompagner, les compléter et leur donner une dimension politique.

Notre initiative tend en fait à trois choses. Elle doit en premier lieu nous aider à garder présent à l'esprit l'objectif politique global de l'Union européenne. L'action européenne s'exerce dans cinq grandes institutions : la Communauté économique de Bruxelles, la coopération politique européenne, le Conseil européen, le Parlement européen et la Cour de justice européenne.

Une fois qu'elle sera accomplie, l'Union européenne deviendra une entité propre échappant aux notions traditionnelles d'État fédéral et de fédération d'États. L'acte européen que nous proposons aujourd'hui aura donc pour objectif de déterminer le processus complexe qui mènera à l'Union européenne. Les États membres devront s'engager à œuvrer en faveur de cet objectif dans une déclaration de haute portée politique.

En second lieu, cet acte européen devra constituer un cadre commun pour les cinq grandes institutions dans lesquelles s'exerce la coopération. Nous voulons ainsi consolider l'acquis communautaire, officialiser et codifier certaines pratiques en usage dans le cadre de la coopération, donner les impulsions nécessaires pour faire progresser la situation et, avant tout, instaurer une coopération cohérente entre les institutions concernées.

C'est ainsi que l'acte contient notamment des propositions pour l'extension de la coopération politique européenne et qu'il propose de réunir sous la responsabilité du Conseil européen les structures de décision de la Communauté européenne et de la coopération politique européenne. Pour que l'Europe puisse étendre son action au-delà de ses frontières, il est nécessaire d'intégrer, en une politique européenne cohérente et globale, la politique extérieure de la coopération politique européenne et de la politique économique extérieure de la Communauté européenne.

L'un de nos principaux soucis devra être de donner un essor nouveau à la coopération et au dialogue entre le Parlement européen et la Communauté, la coopération politique européenne ainsi que le Conseil européen, et de renforcer le droit de participation et de contrôle du Parlement. Voilà pourquoi nous avons repris une série de revendications du Parlement en essayant de nous y conformer dans la mesure où cela était possible sans modification des Traités. Il s'agit ici de la légitimation démocratique de la Communauté. Un Parlement fort constitue un moteur pour l'Union européenne et un centre pour la conscience européenne.

*(Applaudissements sur divers bancs)*

J'aimerais ajouter, au nom du gouvernement allemand, que nous espérons que des délibérations du Parlement européen naîtront des idées supplémentaires que le Conseil de ministres prendra volontiers en considération. L'un des autres grands objectifs doit être d'améliorer le processus de décision européen.

*(Applaudissements sur divers bancs)*

Nous demandons notamment que la règle de la majorité prévue par les traités pour les décisions des Conseils de ministres soit effectivement réinstaurée et que le recours aux « intérêts vitaux » devienne exceptionnel.

Nous voudrions en troisième lieu réunir tout ce qui a été atteint à ce jour dans le domaine de l'Union européenne et puiser dans cet acquis des possibilités de développement. Il faut en outre que nous donnions les impulsions nécessaires à l'introduction de nouveaux domaines importants dans la coopération européenne. Les problèmes de sécurité devront notamment être intégrés à la coopération dans le domaine de la politique extérieure. Compte tenu du contexte actuel, il est indispensable que la voix de l'Europe se fasse entendre avec plus de force.

Nous sommes parfaitement conscients du fait que nous devons procéder avec circonspection. Mais nous estimons néanmoins indispensable d'inclure la dimension politique et économique de la sécurité européenne dans la politique extérieure commune.

Pour cela, nous préconisons :

- une analyse commune des menaces qui pèsent, tant à l'échelon mondial que régional, sur la sécurité de la Communauté européenne ;
- l'instauration d'une politique active et globale des Dix pour faire face à ces menaces et aider à garantir la sécurité économique de la Communauté et son approvisionnement en énergie et en matières premières ;
- une amélioration de l'aptitude des Dix à s'unir à d'autres pour réagir aux crises mondiales dans l'intérêt de tous ;
- enfin et avant tout, la mise sur pied d'une politique européenne globale des Dix qui conduise, en dépit de la division de notre continent, par le dialogue et la coopération, par l'instauration d'un climat de confiance, par le contrôle des armements et par le désarmement, à une stabilité consentie reposant sur un équilibre des forces, pour aboutir enfin à une conception européenne de la paix dont les dimensions politiques et économiques devront être déterminées.

Pour nous l'Europe ne s'arrête pas aux frontières de la Communauté, ni aux frontières des États du Conseil de l'Europe. L'Europe, c'est pour nous le destin de tous les peuples européens !

*(Applaudissements sur divers bancs)*

Nous devons concevoir cette Europe, par-delà les barrières idéologiques, comme une grande entreprise de la paix. Le profond engagement de la jeune génération, et des autres aussi d'ailleurs, en faveur de la paix est un signe de l'identité européenne qui continue à croître en dépit des ordres politiques, même si elle peut plus facilement s'exprimer dans les démocraties européennes que dans d'autres États de notre continent. Partout, cette forme d'identité européenne ne cesse de s'affirmer.

L'introduction des problèmes de sécurité dans la politique extérieure des États de la Communauté européenne devra toujours être associée à une coopération étroite et confiante avec les démocraties de l'Amérique du Nord auxquelles nous sommes liés, au sein de l'Alliance atlantique, par une communauté de valeurs et une communauté de destin.

*(Applaudissements)*

Et permettez-moi d'ajouter une chose à ce propos : il est de peu d'utilité que les Européens se plaignent du manque d'attention accordé à leurs intérêts, s'ils ne sont eux-mêmes pas capables de définir ensemble ces intérêts.

*(Applaudissements)*

Le discours prononcé hier par le président Reagan constitue une profession de foi impressionnante du président américain sur la communauté de valeurs et de sécurité de l'Alliance atlantique. Le président Reagan a souligné avec force la volonté de paix et de négociation des États-Unis et il a fait des propositions concrètes en vue du désarmement et de la coopération, que nous soutenons pleinement.

Il a ainsi ouvert la voie à des accords réalistes qui permettront de garantir la paix. Nous en appelons à l'Union soviétique pour qu'elle prenne ces propositions au sérieux et qu'elle y réponde de façon positive.

*(Applaudissements)*

Il est un deuxième domaine qu'il faudra intégrer à la coopération européenne, celui de la culture. Montrer aux citoyens des États membres, par le biais d'une coopération culturelle étroite et systématique, ce qu'est la culture européenne, est un objectif qui pourra contribuer de façon fondamentale à renforcer la conscience de

l'identité européenne et donc de la cohésion européenne. Nous devrions enfin mettre en pratique l'idée déjà émise d'une fondation européenne.

Le troisième domaine - l'harmonisation et l'uniformisation d'autres domaines de la législation des États membres - devra contribuer à renforcer la conscience juridique commune. Cette coopération politique au sein du Conseil des ministres de la justice des États membres revêt une importance particulière en raison de l'influence positive qu'un espace juridique européen pourra avoir sur la conscience communautaire.

Il y a enfin un quatrième terrain vierge que nous souhaiterions voir défricher, je veux parler de la coopération européenne dans le domaine de la sécurité intérieure et, plus particulièrement, de la lutte contre la criminalité et le terrorisme internationaux.

Si nous parvenions à effectuer des progrès suffisants dans ce domaine, nous nous rapprocherions en même temps de l'objectif important que constitue la suppression du contrôle des personnes aux frontières de la Communauté.

*(Applaudissements)*

Rien ne saurait en effet rendre l'Europe plus tangible et plus sensible à ses citoyens, dans leur vie de tous les jours, qu'une telle mesure.

*(Applaudissements)*

L'initiative italo-allemande comprend également un projet de déclaration sur les problèmes de l'intégration économique. Il définit certains objectifs pour la politique communautaire, notamment : un marché intérieur qui fonctionne, une plus grande convergence des économies, une coordination plus étroite des politiques économiques, un développement du système monétaire européen et la réalisation de l'élargissement vers le Sud. Ce projet n'est pas destiné à anticiper sur les négociations qui ont lieu à Bruxelles dans le cadre du mandat, mais à souligner le rapport global qui existe entre tous les domaines du processus d'Union européenne.

Madame le Président, Mesdames, Messieurs, j'espère que vous approuverez le but poursuivi par l'initiative italo-allemande. Je peux d'ailleurs m'imaginer que le principal reproche que le Parlement européen adressera à notre projet d'acte européen, sera de ne pas aller assez loin.

*(Applaudissements sur certains bancs)*

Il ne faut cependant pas sous-estimer les conséquences de cette initiative. Si nos propositions sont approuvées et mises en pratique par les États membres, nous aurons réussi à faire un pas décisif en direction de l'Union européenne, qui ouvrira de lui-même la voie à d'autres progrès.

C'est sciemment que nous avons limité le projet d'acte européen à des propositions que nous savons pouvoir être acceptées aujourd'hui par les États membres. Nous n'avons pas cherché à demander ce qu'il serait souhaitable d'obtenir, nous nous sommes limités à ce qui nous semblait possible. Les échecs du passé nous ont appris que nous ne pourrions parvenir à l'Union européenne qu'en avançant pas à pas, et que toute tentative d'aller de l'avant trop vite ne pourrait que nous faire reculer.

Si nous avions demandé ce que nous souhaitions vraiment, nous serions allés beaucoup plus loin. Ce que nous voulions initialement, c'était avant tout un traité formel sur l'Union européenne, c'est-à-dire un traité qui rende contraignant, non seulement politiquement, mais aussi juridiquement, tout l'acquis actuel en matière d'Union européenne. Mais un tel objectif ne pourrait guère être réalisé à court terme. Pourtant, nous n'y avons pas renoncé. Nous proposons dans le projet d'acte européen que les États membres réexaminent cet acte 5 ans après sa signature et se fixent alors comme objectif un traité d'Union européenne.

A une période aussi critique pour l'Europe, il s'agit avant tout de remettre le processus d'Union européenne

en mouvement.

Nous voulons maintenant que le Conseil européen qui doit se tenir prochainement à Londres prenne connaissance de notre initiative et décide de la suite à donner à ce projet d'acte européen. Nous espérons en outre que cette Assemblée examinera elle aussi en détail le projet d'acte européen et qu'elle fera des propositions en vue de l'améliorer ; nous considérons en effet comme décisif pour le succès de notre initiative qu'elle reçoive le soutien actif du Parlement européen.

Ce n'est qu'en se réunissant au sein d'une Union européenne active que nos démocraties pourront faire face aux défis politiques et économiques du monde actuel. Mais le contraire est également vrai : le monde à lui aussi besoin d'une Union européenne active. Le rôle historique de l'Europe n'a pas pris fin en 1945. Du cauchemar de la seconde guerre mondiale est, au contraire, née une Europe nouvelle qui a trouvé sa première expression dans le Conseil de l'Europe.

L'importance de cette première communauté des démocraties européennes demeure aujourd'hui inchangée : le Conseil de l'Europe garde une fonction importante en tant que forum des démocraties européennes, gardien des valeurs humanitaires, de la constitutionnalité des États et des droits de l'homme. Nous voyons dans le Conseil de l'Europe un pont entre les démocraties européennes qui ne peuvent, ou ne veulent pas, participer au processus d'union des États de la Communauté européenne et la Communauté des Dix qui est en train de s'organiser économiquement et politiquement.

La réunion politique de l'Europe des Dix en une Union européenne devra être accompagnée par une relance du rôle du Conseil de l'Europe. Nous devons intensifier la coopération par le biais d'un échange de vues politiques et de consultations réciproques. Les démocraties européennes ne pourront que bénéficier d'une telle coopération.

Ce n'est que s'ils sont unis au sein d'une Union européenne active que les États de la Communauté européenne pourront accomplir la tâche, décisive pour notre avenir, que le monde attend de nous, c'est-à-dire que l'Europe des Dix œuvre pour la paix et pour le règlement pacifique des conflits. L'Europe doit s'engager en faveur de l'autodétermination de tous les peuples et de l'indépendance de tous les États. Elle doit s'engager pour le respect, partout dans le monde, des droits de l'homme, de la liberté politique ainsi que des droits sociaux et culturels. Elle doit s'engager en faveur d'une coopération régionale équilibrée et doit elle-même donner l'exemple d'une telle coopération.

L'Europe doit enfin s'engager pour la mise sur pied d'un ordre mondial au sein duquel les États coopéreront consciemment, d'une façon égalitaire et solidaire, pour assurer la paix et la sécurité.

Ce n'est qu'en étant unie que l'Europe pourra avoir la force de faire admettre ces objectifs et ces valeurs.

*(Applaudissements prolongés)*